

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article1079>

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine : "L'Europe doit agir pour le



Description :

La Plateforme interpelle les candidats sur le rôle de l'Union européenne pour mettre un terme aux violations du droit dans les Territoires palestiniens, notamment en suspendant l'accord d'association entre Israël et l'UE.

Site de l'Association Adéquations

La plateforme compte quarante membres et membres observateurs. "Engagée de longue date dans un travail de partenariat avec des associations palestiniennes", elle dispose d'une Charte qui affirme notamment : "les principes qui fondent nos engagements et notre action dans les territoires palestiniens occupés, sont le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et les valeurs de la démocratie et de la citoyenneté."

Présentation de la campagne "L'Europe doit agir pour le droit"

A l'occasion des prochaines élections européennes, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine interpelle les candidats sur le rôle de l'Union européenne pour mettre un terme aux violations du droit dans les Territoires palestiniens, notamment en suspendant l'accord d'association entre Israël et l'UE. Elle insiste aussi sur la reprise d'un dialogue avec le Hamas et la mise en place d'une action juridique internationale suite à l'attaque de l'armée israélienne de décembre 2008 [...]

La tragédie qu'a connue la population palestinienne de la bande de Gaza a démontré aux yeux de l'opinion du monde entier l'urgence du règlement politique de la question palestinienne. Pour une paix juste et durable, il est indispensable de faire valoir une approche basée sur le droit. S'il est un conflit pour lequel l'action de l'Union européenne peut être déterminante, c'est bien le conflit israélo-palestinien.

Depuis la ratification en 1999 entre l'UE et Israël d'un vaste accord de partenariat (Accord d'association), la situation dans les Territoires palestiniens, en raison de la colonisation et de l'occupation israélienne, n'a fait que s'aggraver. Cette démarche, qui sera relayée partout en France sur la base d'un questionnaire et d'un argumentaire adressés aux candidats, est la réponse à une attente réelle de la part de nombreux citoyens européens qui se sont fortement mobilisés contre la guerre dans la bande de Gaza.

Il est temps que l'Europe agisse pour le droit.

Questionnaire aux candidats

1.

Plusieurs déclarations officielles européennes appellent depuis des années au respect par Israël du droit international et droit international humanitaire. Or la situation ne cesse de se dégrader sur le terrain.

Concrètement, que comptez-vous mettre en oeuvre pour que ces déclarations soient suivies d'effet ? Et tout d'abord pour faire ouvrir les points de passage de et vers la bande de Gaza et mettre un terme aux projets de colonisation ?

2.

En tant que parlementaire européen, vous aurez à vous prononcer sur la politique européenne dans la région.

' La persistance de la violation des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés conduit à une violation de l'article 2 de l'accord d'association signé entre l'Union européenne et Israël.

Comptez-vous appeler à la suspension de l'accord d'association tant que le droit n'est pas respecté, dans la lignée de la résolution du Parlement européen d'avril 2002 ?

' L'accord d'association UE-Israël est en voie de rehaussement.

Vous prononcerez-vous de manière officielle contre ce rehaussement ? Vous serez amené à vous prononcer sur la participation d'Israël aux programmes communautaires. Voterez-vous contre cette participation ?

' L'Union européenne a financé de nombreuses infrastructures dans les Territoires palestiniens qui ont été détruites par l'armée israélienne.

Envisagez-vous de demander réparation pour les projets financés par l'UE et détruits par Israël ?

3.

Israël comme tout Etat doit rendre des comptes par rapport à ses actes. Plusieurs acteurs, présents sur le terrain ou lors de missions d'observations (notamment dans le contexte de l'attaque israélienne), ont décrit des faits constitutifs de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité.

Que comptez-vous faire pour que les responsables soient jugés ? Allez-vous demander la mise en place d'une commission internationale d'enquête indépendante, sous l'égide des Nations unies ?

4.

L'Union européenne s'est récemment prononcée pour un gouvernement palestinien d'unité nationale.

Comment pensez-vous que l'UE puisse faciliter la mise en oeuvre d'un dialogue avec le Hamas ?

Demanderez-vous pour cela le retrait du Hamas de la liste européenne des organisations terroristes ?

5.

Des armes européennes ou fabriquées avec des composants européens sont utilisées par Israël par le biais de frappes indiscriminées contre des civils, en violation du droit international humanitaire. En décembre 2008, le Conseil des ministres a adopté un code de conduite (contraignant) sur l'exportation de technologie et d'équipements militaires à destination de pays tiers. Lors de son attaque, l'armée israélienne a utilisé du matériel militaire européen.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour que les Etats membres respectent ce nouveau code de conduite dans leurs rapports avec Israël ?

6.

Après l'échec du processus d'Annapolis, **demanderez-vous la tenue d'une Conférence internationale sous l'égide de l'ONU fondée sur le droit international, avec un calendrier et des garanties d'application ?**

Plus d'infos sur la Plateforme, sa charte, ses actions, ses publications et la campagne "L'Europe doit agir pour le droit" :

<http://www.plateforme-palestine.org/>